



# Elections professionnelles 2014 dans la fonction publique

Du jeudi 27 novembre au **jeudi 4 décembre 2014**

Vous êtes		Vous voterez	COMITES TECHNIQUES			COMMISSIONS PARITAIRES			
			CT-MESR	CT-E	CT-U	CAPN	CAPA	CPE	CCP ANT
			Vote à l'urne ou par correspondance	Vote à l'urne ou par correspondance	Vote à l'urne ou par correspondance	Vote électronique	Vote électronique	Vote à l'urne ou par correspondance	Vote à l'urne ou par correspondance
ITRF	IGR	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	IGE	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	ASI	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	TCH	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	ADT	5 fois	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	
AENES	AAENES	5 fois	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	
	SAENES	5 fois	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	
	ADJAENES	5 fois	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	
Personnel des bibliothèques	Conservateur général	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	Conservateur	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	Bibliothécaire	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	BIBAS	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
	Magasinier	4 fois	OUI	OUI		OUI		OUI	
Enseignants	PU	3 fois	OUI	OUI	OUI				
	MCF	3 fois	OUI	OUI	OUI				
	PRAG	4 fois	OUI	OUI		OUI	OUI		
	PRCE	4 fois	OUI	OUI		OUI	OUI		
	PAST (enseignants associés)	2 fois	OUI	OUI					
Contractuels	ATER	3 fois	OUI	OUI					OUI
	Doctorant	2 fois	OUI	OUI					
	Agent non titulaire (CDI et CDD)	3 fois	OUI	OUI					OUI
ITA & chercheurs des UMR (hors scrutins EPST)		2 fois *	OUI	OUI					
Infirmier ESR		3 fois	OUI	OUI		OUI			
Assistante sociale		3 fois	OUI	OUI		OUI			

## Les différents modes de scrutins :

Vote à l'urne ou par correspondance	Vote à l'urne dans les bureaux de vote ouverts sur chaque site UPPA le 4/12/2014 de 9h00 à 17h00 ou par correspondance
Vote électronique	Vote électronique du 27/11 au 4/12/2014 (voir note séparée sur modalités de vote électronique)
Vote à l'urne ou par correspondance	Vote à l'urne uniquement possible à Pau le 4/12/2014 de 9h00 à 17h00, sinon par correspondance.

Pour les votes par correspondances, les personnels concernés doivent être en possession de leur matériel de vote au plus tard le 20/11/2014

CT-MESR : Comité technique ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CT-E : Comité technique de proximité (CT UPPA)

CT-U : Comité technique des personnels enseignants de statut universitaire

CAPN : Commission administrative paritaire nationale

CAPA : Commission administrative paritaire académique

CPE : Commission paritaire d'établissement

CCP ANT : Commission consultative paritaire des agents non titulaires

\* les personnels des EPST doivent aussi voter dans les scrutins propres à leur organismes d'origine (CNRS, INRA, Inria, ...)